



VACANCES DE PRINTEMPS 2025
PRE INSCRIPTION

L'Accueil de Loisirs fonctionnera 4 jours.

Du mardi 22 au vendredi 25 avril



Ce document constitue une pré-inscription à l'accueil de loisirs pour les vacances de printemps. Les demandes pourront se faire entre le lundi 17 et lundi 24 mars 2025

par dépôt dans la boîte aux lettres de l'accueil de loisirs.

Toutes les inscriptions ne seront validées qu'à partir du 1^e avril 2025

÷

Dans la limite des places disponibles, nous ouvrirons aux extérieurs.

Constitution du dossier administratif

*La fiche de réservation

Les documents suivants sont à fournir si l'enfant n'a pas eu l'occasion de participer à l'accueil de loisirs durant l'année scolaire 2024/2025

- La fiche de renseignements recto et verso
- le bulletin de pré-inscription
- N° allocataire de la CAF et le quotient familial ou dernier avis d'imposition
- La photocopie des vaccins à jour
- L'attestation de carte vitale
- Un justificatif de domicile
- La fiche sanitaire

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU FACTUREE IMPAYEE DONNERA LIEU A UNE ANNULATION DE LA DEMANDE

Tarifs

Selon quotient familial	Journée ruymontois	Journée pour les extérieurs	Formule camp 4 jours ruymontois	Formule camp 4 jours Pour les extérieurs
De 0 à 850	11,78 €	15,91 €	55,75€	66,15€
851 à 1250	16,07 €	20,66 €	93,19€	102,51
1251 à 1850	20,35 €	25,44 €	94,64 €	105,04€
1851 et +	23,57 €	29,01€	136,83 €	150 ,51€



Fiche de pré-inscription

Vanessa MAGNARD 06.70.61.36.60



Madame, Monsieursouhaitent inscrire leur enfant

Nom : Prénom : Age :

Coordonnées :mail : téléphone :

Adresse :.....
.....

Situation familiale : célibataire vie maritale divorcé

ALSH SUR PLACE 3/17ANS

Mettre une croix dans la case avec les heures d'arrivées et de départ: arrivée entre 7h30 et 9h et départ entre 17h et 18h30.

	Lundi 21/04	Mardi 22/04	Mercredi 23/04	Jeudi 24/04	Vendredi 25/04
Heure d'arrivée :	FERIE				
Heure de départ :					

MINI-CAMP A AUTRANS DU 22 AU 25 AVRIL 2025(6/10 ANS)
(voir fiche technique)

Fait le :
.....

Signature des parents :